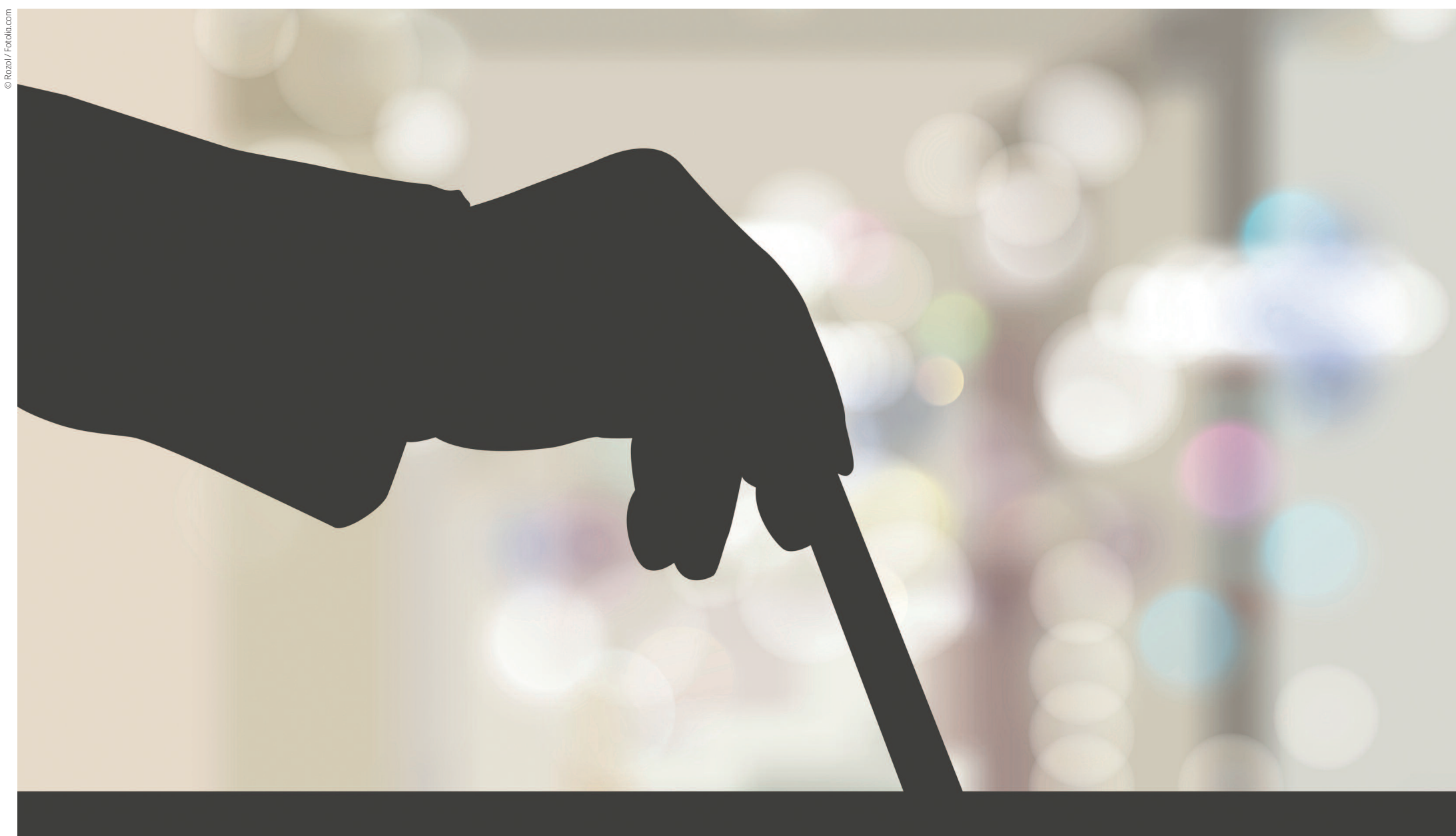


Pourquoi faut-il signer quand on vote?

LE CODE VEUT QUE, À CHAQUE ÉLECTION, LES CITOYENS SIGNENT LES LISTES ÉLECTORALES APRÈS AVOIR DÉPOSÉ LEUR BULLETIN DANS L'URNE. UNE RÈGLE RÉPUBLICAINE TRÈS RÉCENTE AU REGARD DE L'HISTOIRE DU SUFFRAGE UNIVERSEL... LE TÉMOIGNAGE EXCLUSIF PUBLIÉ DANS LES PAGES QUI SUIVENT EST UN DOCUMENT ORIGINAL. IL ÉMANE DU CONSEILLER D'ÉTAT HONORAIRE PIERRE ZÉMOR, L'UN DES MEILLEURS SPÉCIALISTES DE LA COMMUNICATION PUBLIQUE QUI A ÉTÉ LONGTEMPS LE PROCHE COLLABORATEUR DE MICHEL

ROCARD. INGÉNIEUR DES TRAVAUX PUBLICS PASSÉ PAR SCIENCES PO, PIERRE ZÉMOR A ÉTÉ AUSSI UN ÉLU DE TERRAIN, À CACHAN (VAL-DE-MARNE) ET UN ÉLU RÉGIONAL (ÎLE-DE-FRANCE). SON RÉCIT, QU'IL VEUT DÉDIER AVEC UN CLIN D'OEIL À GUY CARCASSONNE, MONTRE COMMENT ON PEUT PASSER D'UNE ANOMALIE OBSERVÉE LORS D'UN VOTE À UNE RÉFORME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL. UNE UTILE PÉDAGOGIE... QUI PERMET DE RACONTER BEAUCOUP DE CHOSES, AU PASSAGE, À PROPOS DE LA FRAUDE ÉLECTORALE.



D'un bon pas, ce dimanche 19 mars 1989 en fin de matinée, je vais vers la Mairie de Cachan, à deux cents mètres de mon domicile, accomplir le devoir civique du premier tour des élections municipales. Je me sens l'esprit léger. Je suis d'humeur divertie.

Après deux mandats bien remplis en tant que deuxième maire-adjoint, je savoure, certes avec un zeste de regret, ma décision de prendre quelque distance en ne figurant plus sur la liste des candidats du PS. J'ai mis en avant un motif à lui-seul suffisant. Opposé au cumul des mandats et étant conseiller régional d'Ile-de-France, même président de commission, je ne brigue plus d'appartenir à la municipalité de Cachan. Autre raison, ma relation avec le Sénateur-Maire Jacques Carat, qui une fois de plus va conduire la liste, s'est fortement détériorée. Une déraison politicienne a balayé la confiance, voire la gratitude, que jusqu'ici il manifestait à mon égard. Quelques explications en flash-back... En 1975, après que les Assises du socialisme m'aient amené au PS derrière Michel Rocard, Jacques Carat, attentif à l'audience des réseaux que j'animais avec le PSU à Arcueil et Cachan, m'avait approché pour me proposer d'organiser une exposition sur le "plan d'occupation des sols" de Cachan, eu égard aux savoir-faire pédagogiques apportés par l'ADELS, cette remarquable association d'éducation civique et populaire, au bureau de laquelle j'avais amorcé mon engagement auprès de Michel Rocard, fin 1962. De plus - était-ce le résultat de la militance que j'avais déployée ? - Michel Rocard avait recueilli pour l'élection présidentielle de 1969, sur le territoire de Cachan, bien plus de suffrages que le tandem Defferre-Mendès, pourtant soutenu par Jacques Carat et la section socialiste... Lors des élections municipales de 1977, en dépit du temps de campagne largement consacré à Conflans-Sainte-Honorine, Jacques Carat me proposa d'être sur sa liste en position de deuxième adjoint. Ainsi ces douze dernières années, outre des attributions secondaires sur l'informatique ou la communication municipales, dues à mes expériences professionnelles, je me suis investi dans le développement économique local et surtout la rénovation du centre-ville. Dans les milieux du logement social, cette rénovation urbaine a été retenue comme un bon exemple d'implication des acteurs économiques locaux et de participation de la population intéressée à suivre le déroulement du projet. Elle s'achève ce printemps... à point nommé. Je ne manque pas d'occupations. Entré, il y a près de neuf mois, au Conseil d'État, j'ai tourné une page de ma vie professionnelle. ●●●

De consultant, dirigeant de sociétés de conseil en organisation, top management et conduite de grands projets, également professeur de politique et stratégie d'entreprise à HEC et après avoir succédé à Paul Delouvrier comme PDG d'une SA d'HLM, dont j'ai discrètement réussi en trois ans un difficile redressement, je me retrouve à exercer ce curieux double métier de haut fonctionnaire et juge du droit administratif. Je simplifie cette mutation professionnelle dans une formule, dont j'use et abuse : "Je suis passé de l'état de conseil au Conseil d'État". Je prends des distances avec l'expression publique de la politique, même si je poursuis d'exercer le mandat de conseiller régional. Je joue à l'occasion un rôle d'intermédiaire entre le Premier ministre et des personnalités de l'exécutif régional, Michel Giraud ou Jean-Pierre Fourcade. J'assume ma fonction, à faible enjeu politique, de présider la Commission des Sports, des Loisirs et du Tourisme, avec deux dossiers particuliers à suivre : la négociation sur l'implantation d'Eurodisney à Marne-la Vallée et la récurrente interrogation sur la conception et la localisation d'un futur "grand stade" pour la région parisienne. Enfin, je ne vois Michel Rocard que rarement, personnellement ou à l'occasion de séances de média-training avec Gilbert Denoyan, dans les sous-sols de l'Hôtel Matignon. J'en profite pour plaider en faveur de plus d'audace dans l'expression du Premier ministre. J'en discute avec Guy Carcassonne, éminent constitutionnaliste et habile chargé des relations avec le Parlement. Il déborde d'idées sur la communication.



Le temps du “parler vrai”

Michel Rocard n'est-il pas trop marqué par le “syndrome Chaban”, du risque de lèse-majesté à l'égard de François Mitterrand ? Il se prive de donner aux projets du gouvernement l'envergure et l'élan qu'il pense nécessaires... Deux conceptions successives de la posture de Michel Rocard, celle de l'exercice du pouvoir et des six ans après 1988 ou celle des quinze années avant, d'une belle conquête de l'opinion, pendant laquelle je suis chargé de la communication. La relation avec Michel Rocard, déjà forgée à l'occasion de la campagne pour l'élection présidentielle en 1969, me rend particulièrement attentif aux conditions de la médiatisation la plus authentique possible du “parler vrai”. Y contribue un système relationnel d'écoute, d'analyse et de recommandations assez complet, autour de groupes de travail “Image et stratégie” ou “Prospol”, qui réunissait une bonne poignée des meilleurs politologues. J'ai eu aussi, lors de mon année sabbatique de professeur à HEC, la très précieuse opportunité, après la démission du ministre de l'Agriculture, le 4 avril 1985, d'organiser son QG au 266 du boulevard Saint-Germain. Pendant seize mois j'ai joué, jusqu'à l'été 86, le rôle d'une sorte de “secrétaire général de la holding Rocard”, rôle de modeste animateur, en marge des jeux de pouvoir d'une équipe, pépinière de futurs ministres : Alain Richard, Claude Évin, Louis Le Pensec, Bernard

Poignant, Michel Sapin, Jean-Pierre Sueur, Tony Dreyfus, Catherine Trautmann... Et dans d'autres configurations : Jean-Paul Huchon, Robert Chapuis, Pierre Brana, Daniel Frachon. Aussi, fidèle plume, Jean- François Merle. J'y étais qualifié d'homme de la méthode. Revers de la médaille, la proximité cultivée avec Michel Rocard – et aussi avec son épouse “Michèleu”, très présente à diverses réunions – a rendu difficile à Jean-Paul Huchon, directeur du Cabinet du Premier ministre, de m'attribuer la place pouvant me revenir dans l'organigramme de Matignon, en particulier dans des responsabilités de communication. Mais au sommet de l'exécutif on ne plaisante pas lorsqu'il s'agit de relations avec les médias...



“Tony Dreyfus proclame son scepticisme d'une moue silencieuse entendue. Guy Carcassonne ne me cache pas le caractère aléatoire d'un tel recours (...) Nous avions, avec Guy Carcassonne, ébauché les éléments du projet (de loi). Patrice Chéron sera reçu à l'Assemblée Nationale par Michel Sapin, président de la Commission des lois.”

Le “moine-soldat” du rocardisme

Après de brèves présences dans les deux Cabinets successifs de Michel Rocard à Matignon et ayant décliné la proposition de prendre la responsabilité du SID, service d'information et de documentation du Pm, j'ai fait valoir que mon parcours professionnel pouvait me conduire à diriger une entreprise. Mais le Premier ministre estimait que l'appartenance à un corps de l'État compléterait mieux l'itinéraire mendéso-rocardien de son “moine soldat”, dont la persévérance idéaliste, à vouloir marier efficacité organisationnelle et service de l'intérêt général, l'amusait. Fin de réminiscence !

Dans le hall de la mairie est installé, ce 19 mars 1989 selon un rituel bien établi, le bureau de vote n° 1 de la commune de Cachan. La commune est à elle seule un canton, constituant, avec Villejuif, Arcueil et une partie de Gentilly, la 11^{ème} circonscription législative du département du Val de Marne. Je commence par saluer les employés municipaux, des élus et des représentants de diverses listes, présents sur les lieux. Muni d'une enveloppe, de plusieurs bulletins, je passe dans l'isoloir. La file d'attente est assez courte. Je tends ma carte d'électeur et ma carte d'identité à un assesseur qui annonce : “1036”. À l'autre extrémité de la longue table, un autre assesseur s'affaire à retrouver la ligne ainsi numérotée avant de délivrer son accord : “Peut voter !”. Le président du bureau de vote se tient debout devant un parallélogramme transparent, qui peut s'entrouvrir sur le dessus. Il manoeuvre un petit levier, ce qui m'encourage à faire glisser l'enveloppe bleue dans l'urne. Le geste est immédiatement salué d'un solennel : “A voté !” Ensuite, la carte d'identité et la carte d'électeur me sont remises, sous réserve que je fasse un pas vers la gauche et me trouve en face du deuxième assesseur. Celui-ci me tend un stylo-bille et m'indique une case rectangulaire, découpée dans un cache en plastique, qui délimite précisément l'emplacement où l'électeur doit apposer sa signature. J'observe avec une grande attention le déroulement de cette procédure. Je m'abstiens de faire remarquer que j'ai été amené à signer à l'envers. Certes ! Mais, pour l'assesseur, il ne saurait être question, au passage de chaque personne, de retourner l'imposant registre qui atteste de l'inscription sur la liste électorale. Je conviens par devers-moi que, même inversée, la signature apporte la preuve régulière d'une participation personnelle au scrutin de l'électeur lui-même, ou éventuellement du porteur de la procuration d'un autre électeur. Je m'enquiers de savoir si des personnes ont émis, au moment de voter, des remarques sur cette sollicitation de signer le registre. “Non, aucune...”. Tout paraît simple et naturel. Habituel même, comme si les électeurs avaient toujours, par le passé, apposé leur signature. De quoi s'étonner ! Décrets, arrêtés, circulaires n'ont pas manqué pour introduire la nouvelle règle du jeu, de faire signer l'électeur. Je suis partagé entre un sentiment de discrète satisfaction – un changement entré dans les moeurs ! – et la frustration de ne pas manifester une certaine fierté... Car c'est à moi que revient, pour une bonne part, le mérite de la disposition de l'article L.62-1 du code électoral, introduite par la loi du 30 décembre 1988 : “Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre en face de son nom sur la liste d'émargement”. L'encombrant registre est consacré liste d'émargement.

“Le moment est peut-être venu pour moi de faire un peu plus de la politique, de “mettre les mains dans le cambouis”... Michel Rocard entend appuyer son action sur des “députés intelligents”. Bigre !”



Une triche organisée

Avec Guy Carcassonne, j'ai expliqué à Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, le 24 juin 1988, lors de la réception traditionnelle de la place Beauvau précédant la première réunion du Conseil des ministres du gouvernement Rocard II constitué la veille, que la fraude électorale, dont j'ai été victime le 5 juin, vient de la disposition qui permet de confier l'émargement à un assesseur. Le mécanisme essentiel d'une triche organisée repose en effet sur la possibilité, ouverte à un assesseur, choisi et dument initié, de signer le registre pour le compte d'électeurs qui, absents ou abstentionnistes, ne se présenteront pas pour voter. Il faut ensuite s'assurer que l'effectif de cette “participation ajoutée”, d'une ou de deux, voire de trois centaines, de bulletins correspond au nombre des enveloppes qui, par divers procédés, seront introduites avant ou pendant le dépouillement. J'ai imaginé, avec l'aide de Guy Carcassonne, en vue d'un projet de loi, les parades susceptibles de faire échec à ces procédés détestables.

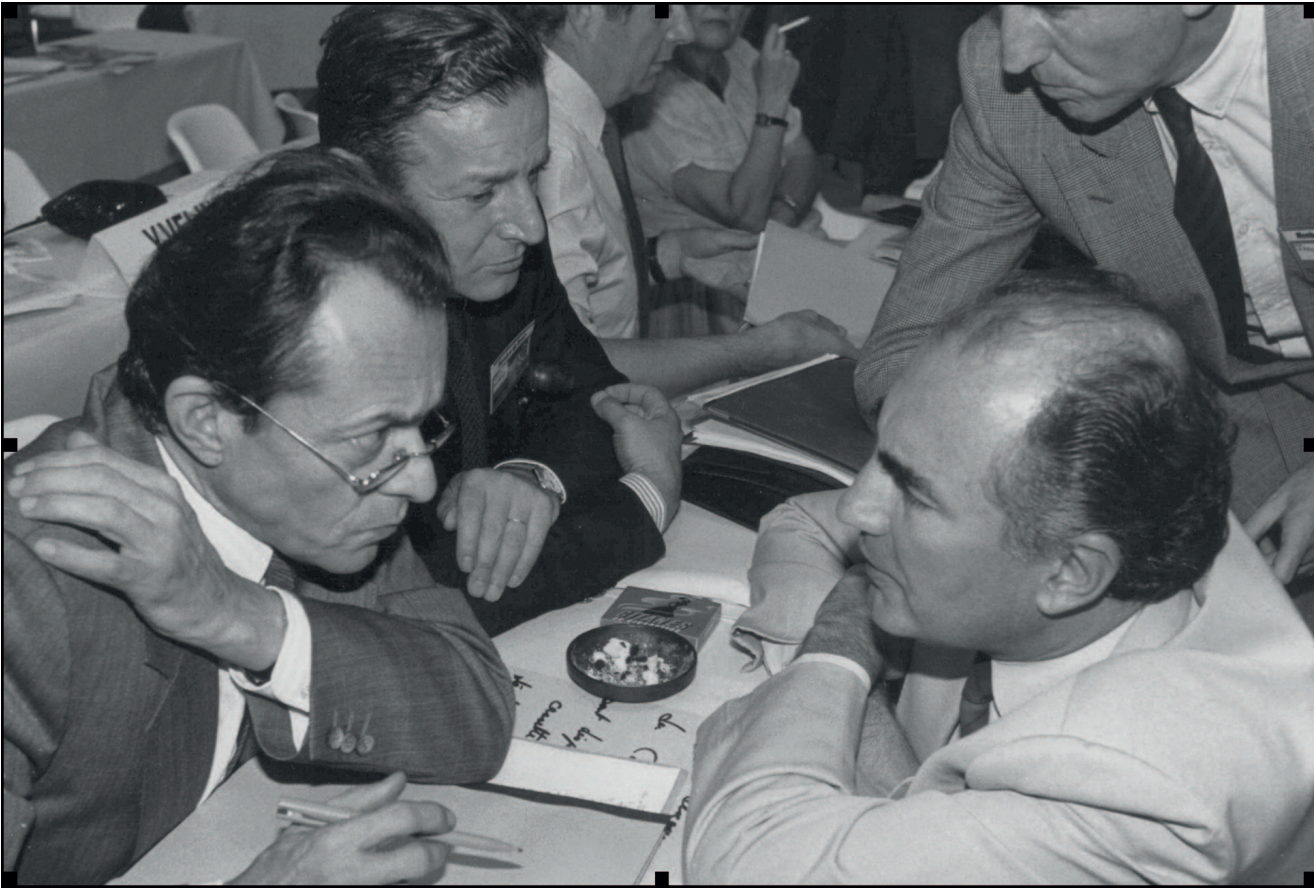
Revenons à nouveau en arrière. Que s'est-il exactement passé le 5 juin 1988 dans la 11^{ème} circonscription du Val-de-Marne ? Je dis tout d'abord que je m'étais fait à l'idée d'une nouvelle phase de vie professionnelle, lorsque je quitterai le Cabinet du Premier ministre. Je me préparais à prendre des distances avec la politique et à aucun moment il n'avait été question de candidature aux élections législatives. Or, voilà que, dans l'euphorie d'une Convention nationale du PS, où le Premier ministre est venu afficher des orientations pour la campagne des élections législatives, Michel Rocard me dit tout-à-trac, en me rappelant que je préside une commission du Conseil régional d'Ile de France, que le moment est peut-être venu pour moi de faire un peu plus de la politique, de “mettre les mains dans le cambouis”... Il entend appuyer son action sur des “députés intelligents”. Bigre ! Devant ma moue sceptique, qui accueille cette idée inattendue, Rocard déclare en se tournant vers Alain Richard : “On va lui trouver une bonne circonscription”. S'enclenche alors un engrenage infernal... Je dois rappeler que je suis l'adjoint de Jacques Carat, maire ●●●

de Cachan, qui maîtrise son territoire de longue date en faveur du PS, dans le cadre d’un Yalta val-de-marnais, grâce auquel les communistes se réservent la part du lion. Comme en Seine-Saint-Denis. Les socialistes consentent à ne pas modifier des équilibres historiques. Les rocardiens du 94, dont j’ai animé la “tendance” ou la “sensibilité”, avant de passer le relais à Yves Colmou, actuel Chef de cabinet à Matignon, restent partagés sur l’avenir de cette stratégie, marquée au sceau d’une stricte union de la gauche. Cachan est un fief mauroyiste, depuis une ancienne présence de Pierre Mauroy dans le Conseil municipal. On surveille attentivement la progression de mon influence, tant dans la section socialiste, que dans la population. Ne me suis-je pas mis en tête de conduire la rénovation du centre-ville en faisant de la concertation, avec les Cachanais !

L’ombre de Georges Marchais

Le maire, qui écoute et reçoit beaucoup, ne croit pas à ces pratiques participatives, plus démagogiques, dit-il, que pédagogiques, dénoncées par son directeur de cabinet, et par le premier adjoint, Patrice Hernu, adeptes de la théorie inverse de la mienne, que trop informer nuit... Patrice Hernu est régulièrement mis en avant comme candidat aux élections législatives. Il est prompt à s’effacer devant Georges Marchais. Aussi l’état-major rocardien, qui négocie l’attribution des circonscriptions, a-t-il écarté de s’intéresser à cette 11^{ème} circonscription du Val de Marne. D’ailleurs, du côté de Jacques Carat et Patrice Hernu, la méfiance a conduit à prendre les devants, dans quelques discrètes réunions, afin que la candidature, traditionnellement éphémère, de Patrice Hernu s’impose une fois

de plus le moment venu. Est-ce d’ailleurs par une crainte prémonitoire que Jacques Carat avait rejeté, fin avril, la proposition du secrétariat fédéral du PS d’accueillir à Cachan le meeting que Michel Rocard devait tenir dans le Val de Marne, entre les deux tours de l’élection présidentielle ? Surtout, durant une bonne semaine, Georges Marchais a hésité à choisir, s’il se présentait dans la 11^{ème} circonscription ou bien dans la 10^{ème}, qui pouvait paraître plus sûre. Cela pouvait conduire à ne plus exclure une candidature sérieuse du PS, en particulier celle de Roger Bambuck, Secrétaire d’Etat aux Sports. Aussi le bureau national du PS décide-t-il, le 18 mai, de réserver la 11^{ème} circonscription et par télégramme demande de suspendre les opérations de désignations des candidats. On ne sait pas si la circonscription est réservée pour Georges Marchais ou pour Roger Bambuck. Celui-ci prend d’ailleurs l’initiative de proposer à Pierre Zémor un ticket, en lui faisant valoir qu’une victoire, entraînant sa reconduction dans le gouvernement, permettrait au suppléant de venir siéger à l’Assemblée nationale... Le lendemain, dans une assemblée dite de circonscription, qui a été maintenue en dépit de la consigne nationale, Jacques Carat fait adopter une motion condamnant “l’opération de réservation et le centralisme démocratique du PS”. C’est le jour suivant, le 20 mai, que, d’une part, Georges Marchais fait savoir qu’il se présentera dans la 11^{ème} du 94 et que, d’autre part, se tient la Convention nationale du PS qui doit arbitrer les choix de candidatures encore en suspens. Il s’agit, à l’accoutumée, d’une nuit d’effervescence, provoquée par de multiples hypothèses de candidatures ou de parachutages. Ainsi observe-t-on, tout au cours de la nuit et à travers toute la France, les pérégrinations de quelques candidats baladeurs, en particulier Bernard Kouchner, Roger Bambuck, que j’ai rejoints à mon corps défendant.



Congrès socialiste des années 80 autour de Michel Rocard, Tony Dreyfus et Pierre Zémor.



J’ai fait savoir qu’après la décision prise par Georges Marchais, je ne souhaitais pas me présenter dans le Val de Marne. Comme dans une salle d’attente de maternité, les intéressés déambulent dans les couloirs attenants à l’amphithéâtre de l’Assemblée Nationale où siège la commission dite des résolutions... Je décide d’aller dormir. Après trois heures de sommeil, j’ouvre mon poste de radio pour entendre que “le très proche collaborateur de Michel Rocard [que je suis] sera opposé à Georges Marchais”. On me rapporte qu’au cours des négociations, Geneviève Domenach-Chiche a obtenu qu’Alain Richard me sacrifie sur l’autel des compromis. Le calcul de cette femme, apparatchik mauroyiste, est de porter atteinte à mon image en me mettant en situation de m’effacer devant Marchais. Je ne serais plus alors pour elle un obstacle sur le chemin de la mairie de Cachan, qu’elle convoite. Tout le monde est mécontent. Jacques Carat n’a pas pu placer son habituel Patrice Hernu. Patrice Hernu craint que soit remise en question une succession assidument espérée. La forte personnalité du Val de Marne qu’est Joseph Franceschi désapprouve le cadeau empoisonné de placer face à Georges Marchais celui qu’il nomme le “Dayan de Rocard”. Le terrain socialiste est en effet miné pour un rocardien.

Ne pas jouer les figurants

À ma faible motivation d’être candidat, s’ajoute l’espoir, à peu près nul, de devenir député. Quelque peu déprimé, je me dis que c’est un mauvais moment à passer, avant de revenir au projet de

rejoindre la haute fonction publique. Mais les attitudes hostiles, principalement du maire de Cachan, vont peu à peu me dissuader de jouer les figurants. La presse, en particulier Le Figaro, se fait l’écho des courriers de Jacques Carat sur une candidature “mal acceptée” ou, selon le Canard enchaîné, “bien contrôlée”. On s’interroge donc sur le rôle de fantoche que va tenir le très proche collaborateur du Premier ministre. Je suis donc amené à affirmer ma détermination dans un communiqué à l’AFP. Discipliné, je vais appliquer la décision du PS. Surtout, je me dois de prendre ma part à la campagne législative de la “France unie”, qui est l’aboutissement et la mise en oeuvre d’une stratégie préparée avec Michel Rocard. “Il faut y aller !” Je retrouve mon énergie. Jacques Carat refuse officiellement de soutenir ma candidature et tente de convaincre les militants de la section de faire de même, mais sans grand succès. Les importants moyens habituels de campagne, dont l’aide discrète de la municipalité, me sont refusés. Je proteste auprès des instances fédérales, plutôt empêtrées dans la gestion de leur “Yalta” avec le PC. Les instances nationales, avec un petit temps de retard, sont amenées à désavouer le maire de Cachan. Cependant, je n’obtiens du PS local ou fédéral, ni un Franc, ni un colleur d’affiches, ni une photocopie... Qu’à cela ne tienne ! J’établis mon QG de campagne à mon domicile. Tout se fait très vite et fort bien avec quelques amis. Claude Posternak, avec qui j’ai conçu la récente campagne d’affiches pour Michel Rocard autour du thème : “Dire la complexité des choses pour faire appel à la lucidité des gens”, est déjà dans mon jardin et prend lui-même les photos pour les affiches et pour les bandeaux au slogan mitterrando-rocardien de “la France Unie”. Bernard Spitz et sa compagne Isabelle conçoivent avec moi, autour de la table de la salle à manger, l’essentiel du matériel de

campagne. Des sympathisants, de plus en plus nombreux, défilent dans ma maison de candidat privé de locaux et des moyens du PS cachanais. Cependant, des participations financières et surtout les appuis affluent en provenance des sections d’Arcueil, de Villejuif, de Gentilly et au-delà. Patrice Chéron, militant à l’éthique rigoureuse, partage la direction de campagne avec Anne-Marie Darnault, conseillère municipale et complice du groupe “Image et Stratégie” que j’anime pour Michel Rocard. Mes deux filles sont là aussi. Dans le jardin, un incessant va-et-vient. À la cave, on stocke tracts, affiches que viennent chercher les militants de la circonscription, dont ceux de Cachan qui ont refusé de se soumettre à l’interdit du maire. Une véritable ruche, où se sont spontanément organisés deux, trois, quatre bureaux qui veillent à la répartition des tâches et à la distribution du matériel et à la diffusion des consignes.

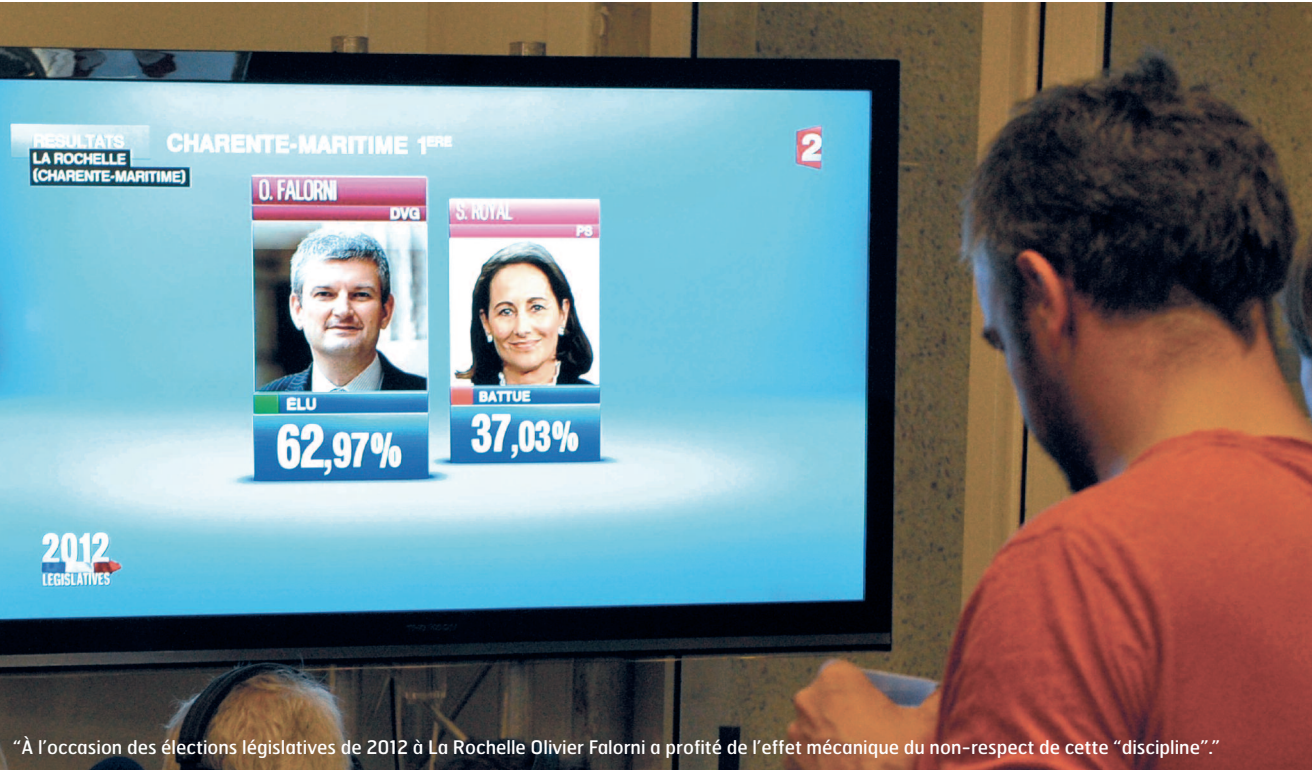
Le climat tourne à l'orage

En revanche, dans le calme plat de la mairie, quelques personnes, Patrice Hernu, Jean-Pierre Dubern, directeur de cabinet du maire, préparent, avec des conseillers municipaux communistes la consigne de voter Marchais au 1^{er} tour. Cela ne m’empêchera pas d’obtenir sur la commune de Cachan près de 40% des voix, plus ●●●

que le double de Marchais, député sortant. La campagne prend de l’ampleur. Je suis sur tous les terrains. J’attire l’attention des médias: interventions sur France Inter, RTL, Europe 1, Antenne 2 à deux reprises, FR3 national et régional, radios locales, ... des échos dans la presse écrite. Des journalistes, tel Philippe Alexandre toute une journée, observent le dynamisme de ma campagne. Une courte bande dessinée à la “Une” du *Canard Enchaîné* montre Rocard menaçant Georges Marchais de lui envoyer son Zémor. Un sondage non publié m’indique comme une réelle menace pour le patron communiste, ce que confirment les renseignements généraux, après une analyse des flux par commune calculant une avance de plus de deux mille voix pour le candidat de la majorité présidentielle... Le climat pré-électoral tourne à l’orage. Compte tenu de la réputation locale ambigüe en matière de sincérité des scrutins, un groupe s’est mis en place pour veiller à la régularité des opérations électorales, sous l’égide de Patrice Chéron, de Guy Coq, militant associatif à Arcueil et de Paul Thibaud, philosophe et ancien directeur de la revue *Esprit*, lui aussi val-de-marnais à Ivry. En dépit des précautions vis-à-vis des risques de fraude, la réalité va ici largement dépasser la fiction et de très loin toutes les présomptions. D’abord, une ambiance est créée. Rien n’est épargné à celui qui ose se présenter contre Marchais,... sans faire semblant. Au secours du Secrétaire général du PCF, des effectifs considérables de la CGT semblent avoir déferlé dans le Val de Marne : menaces physiques de gros bras, jeunes pris à parti, brutalités, pneus crevés, ...

Les jours qui précèdent le scrutin, les pressions et les manoeuvres se multiplient. Il devient difficile d’observer, sauf à Cachan, comment s’organisent les bureaux de vote. Les contestations des deux bords se multiplient auprès de la commission électorale. De fausses informations circulent sur les emplacements des bureaux de vote et sur la livraison des bulletins au nom de Zémor. Il est impossible ne serait-ce que de tenir à jour l’affichage de plusieurs panneaux officiels. Obstructions et incidents se poursuivront y compris après l’ouverture du scrutin. Dans plusieurs bureaux, la présence des délégués du candidat socialiste est contestée. Moi-même, je ne suis pas libre d’entrer dans des bureaux de vote. Si je fais constater la mise à l’écart de mes représentants, on hurle au provocateur... Cette violence délibérée sert d’ailleurs de paravent. Il s’agit d’occulter la mise en place d’une organisation méticuleuse de la fraude dans tous les bureaux de vote tenus par des élus et des militants communistes. En dépit de ce nuage de fumée, il faut être aveugle pour ne pas voir que tous ces bureaux de vote sont matériellement disposés selon le même schéma. Suivez le guide ! Vous pénétrez dans un bureau de vote. À votre droite est disposé un comptoir, généralement constitué de trois tables. L’urne est au centre de ce comptoir. À votre gauche, donc à la droite du président, l’extrémité de ce comptoir se trouve collée contre un mur. Le registre électoral est confié à un assesseur assis près du mur, qui maintient, entre le mur et l’urne, son registre fermé, sauf, bien entendu, pour émarger, à chaque fois

“Une importante fraude est reconnue, mais il est décidé, selon la jurisprudence du Conseil constitutionnel, que sans inversion du résultat, il n’est pas porté atteinte au sens de ce scrutin, ni en quelque sorte à sa... sincérité !”



qu’un électeur est dit avoir voté. Vous, électeur, ayant récupéré vos cartes, n’avez pas à avancer au-delà de l’urne... vers le mur. Parapher le registre est une tâche qui, à cette époque, ne vous concerne pas. Vous pouvez tourner les talons. En revanche, l’assesseur-du-bout-de-la-table-contre-le-mur doit porter un grigri à l’encre dans la dernière colonne de droite du registre. Il lui suffit pour cela d’entrouvrir le registre à 45° pour indiquer, en principe, à la ligne qui convient, que Monsieur X ou Madame Y a voté. Avec cette disposition des lieux, les électeurs arrivés par la gauche du président du bureau, s’éloignent du comptoir électoral au droit de l’urne. Person-ne ne va voir où s’est inscrit précisément le grigri de l’assesseur. Celui-ci est seul maître de l’attestation des votes. Il s’avère que, dans la plupart des bureaux de la 11^{ème} circonscription du Val de Marne, l’assesseur-du-bout-de-la-table-contre-le-mur a eu le paraphe facile et pas uniquement déclenché par le vote de quelqu’un. On a ainsi fait voter de nombreux abstentionnistes, surtout durant l’heure qui précède la clôture du scrutin. On constatera même que, ce 5 juin, plusieurs assesseurs-du-bout-de-la-table-contre-le-mur ont, faute de temps, paraphé des pages entières de registres, y compris sous la forme d’un trait continu, du haut au bas de la page, dans la dernière colonne. Mais comment parvient-on à faire voter cent, deux cents, trois cents – des chiffres ronds – personnes qui ne se sont pas présentées au bureau de vote ? On doit, d’une part, comptabiliser les votes et, d’autre part, introduire, dans l’urne ou en tous cas avant le dépouillement, les quantités d’enveloppes correspondantes. Le problème du comptage semble avoir été résolu assez facilement. Le président du bureau a le loisir de manipuler le compteur à hauteur de la consigne qu’il a reçue. Sinon, recompter rapidement permet d’ajuster les chiffres du compteur à ceux du registre avant de procéder au dépouillement. Le plus souvent, le compteur est déclaré en panne et l’incident est dûment consigné avec les observations écrites et les réclamations. Quant aux bulletins eux-mêmes, selon la trentaine de témoignages écrits recueillis par le CRAFE (Comité de Réflexion et d’Action contre la Fraude Electorale, animé par le trio Chéron-Coq-Thibaud), il y a eu plusieurs procédés utilisés pour rajouter des “centaines” d’enveloppes, en nombre correspondant à celui donné à l’assesseur-parapheur-du-bout-de-la-table-contre-le-mur. Le moyen le plus simple, utilisé au bureau de l’ancienne mairie d’Arcueil, consiste à préparer derrière un rideau une urne, sur mesure, correctement approvisionnée en bulletins et de la substituer lors du dépouillement à l’urne restée en place tout au long de la journée.

Les méthodes de fraude

D’autres moyens ont été repérés et attestés. On a par exemple assisté à l’introduction d’une centaine de bulletins, à huit heures du matin, juste au moment de la fermeture par un cadenas d’une urne qu’une affichette judicieusement collée avait privé de sa transpa-

rence. Des urnes ont été ré-ouvertes à des moments d’inattention générale. Ont été dénoncées des urnes ayant sur le côté une fente ou une ouverture dissimulée par laquelle sont glissées des enveloppes. Des témoignages font état de paquets de bulletins glissés dans les amoncellements d’enveloppes sorties des urnes pour procéder au dépouillement. Aux protestations qui affluent auprès de la commission électorale, durant la journée du 5 juin et après les dépouillements, le juge qui la préside, probablement depuis de trop nombreuses années, paraît si peu surpris qu’il renvoie tout plaignant à la rédaction de leurs observations sur les procès-verbaux des bureaux de vote. Il refusera pour sa part d’enregistrer la moindre réclamation. Pourtant les témoignages rassemblés permettront d’identifier vingt et un griefs de fraude. Dans les bureaux de Villejuif et Arcueil, considérés comme les plus douteux, Georges Marchais obtiendra respectivement 47% et 46% des suffrages. Lorsque les opérations sont partiellement ou totalement régulières, son score est à Gentilly de 35% et à Cachan de 18%. Cela fait en moyenne sur la 11^{ème} circonscription 38,9%, soit très exactement 10 points de plus que le bon score de 28,9% obtenu par le candidat Marchais aux législatives de 1986. Quant à Zémor, sauf à Cachan, son score apparaît uniformément calibré autour de 25%. Et Georges Marchais peut ainsi afficher une avance globale de 4 000 suffrages, alors qu’une estimation faite par recoupement des faux émargements permet de situer l’ampleur de la fraude entre 3 000 et plus de 6 000 voix, le chiffre de 6 500 correspondant d’ailleurs aux 10% de participation douteuse. À Villejuif, je déclare à 20h15 au micro de RTL : “Je ne suis pas devancé par Georges Marchais, mais devancé par la fraude”. Un peu plus tard, au vu des premiers dépouillements vivement contestés, je confirme devant les télévisions et des journalistes qui se sont précipités ce dimanche soir dans mon jardin, que le scrutin a fait l’objet d’une vaste fraude. Je déclare me retirer “devant la fraude”. Cela ne

suffit pas à rassurer les socialistes du Val de Marne, assez avertis pour ne se faire aucune illusion sur la valeur du résultat obtenu par Georges Marchais. Patrice Hernu, plus en statisticien professionnel de l’INSEE qu’en rival politique, analyse immédiatement les chiffres de la circonscription comme ceux d’une victoire confisquée. Il est évident que, s’il se maintenait, un candidat PS, désormais averti pour prévenir efficacement la fraude, battrait le patron communiste. Politiquement, cela n’est pas pensable, eu égard aux règles du “désistement républicain”.

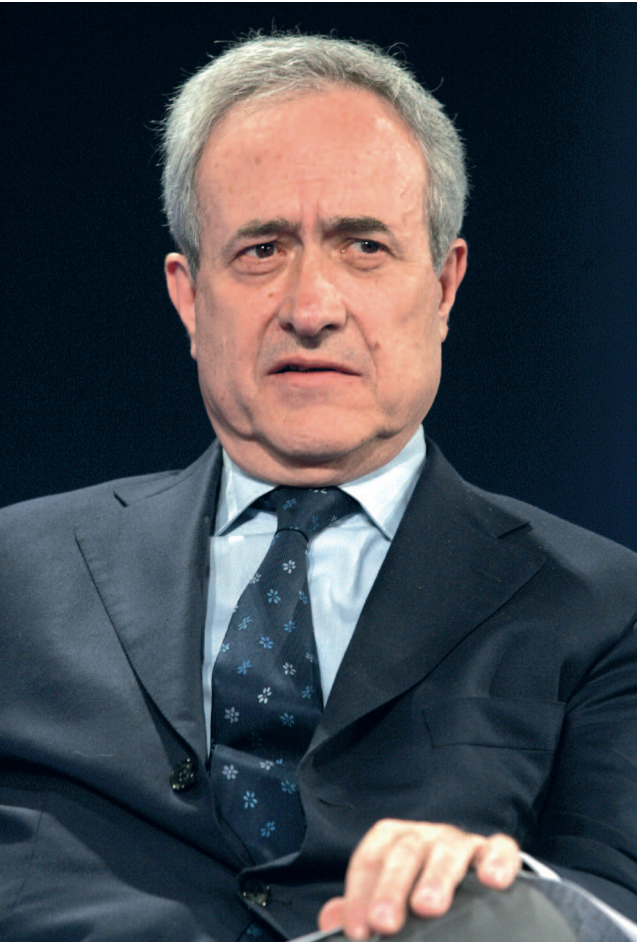
À l’occasion des élections législatives de 2012 à La Rochelle Olivier Falorni a profité de l’effet mécanique du non-respect de cette “discipline”. Toutefois pour le CRAFE, un fraudeur ne mérite pas de bénéficier du savoir vivre habituel de la gauche... Aussi, vais-je devoir convaincre mes amis de traiter séparément les questions éthiques et politiques. Je ne serai pas présent au second tour. Mais je refuse de me désister pour Marchais et ne donne pas de consigne de vote. Je prépare un dossier pour saisir le Conseil Constitutionnel sur l’irrégularité du scrutin. ●●●



“À Matignon, où je me rends le lundi matin, Jean-Paul Huchon et Yves Colmou tiennent absolument à me parler avant que je rencontre le Premier ministre.”

À Matignon, où je me rends le lundi matin, Jean-Paul Huchon et Yves Colmou tiennent absolument à me parler avant que je rencontre le Premier ministre. À mal me connaître, ils ne sont rassurés que lorsque je leur confirme clairement mon retrait. Ils plaident aussi pour que je sois conscient du caractère délicat de la situation politique : le gouvernement, dit d'ouverture, peut avoir besoin du soutien communiste, tout au moins de sa neutralité bienveillante... Avec Michel Rocard, les choses sont bien plus simples car, d'une part, il sait que je n'ai aucune intention de me maintenir au second tour et, d'autre part, il entend me laisser une complète liberté d'appréciation sur les suites à donner à “une fraude électorale inadmissible”. J'entreprends donc de faire un recours contre Georges Marchais devant le Conseil Constitutionnel. Mis à part Patrice Chéron et une partie du CRAFE, les soutiens vont s'avérer limités à l'égard de ma démarche. Les pressions val-demarnaises et cachanaises se font dans le sens de l'enterrement rapide du dossier... Second tour oblige ! Mais je n'ai pas l'intention d'y prêter l'oreille. Après avoir longuement consulté l'expertise - aussi empathique que précise - de Guy Carcassonne, je contacte deux membres du Conseil d'État et recueille l'avis de l'ami, avocat et bientôt Secrétaire d'État, Tony Dreyfus. Je rencontre le regretté Arnaud Lyon-Caen, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation. Je comprends que ma visite a été précédée par un coup de fil de Dreyfus... en ami ! Partie prenante dans la défense de l'union de la gauche, mon interlocuteur me fait comprendre d'entrée de jeu qu'il ne peut plaider contre Georges Marchais. Trois autres démarches infructueuses me font apparaître que ma cause, au-delà de l'enthousiasme politique modéré qu'elle soulève, se heurte à des obstacles juridiques. En particulier la brièveté du délai de recours - dix jours - rend de fait impossible l'instruction du dossier pour épulcher les “registres émargés”, devenus avant le second tour difficilement accessibles - y compris au Préfet. Difficile d'établir la preuve de plus de six mille voix usurpées ! Néanmoins Patrice Chéron, Guy Coq et moi rassemblons des témoignages, des relevés d'observations faites au cours du scrutin. Nous constituons un premier échantillon de près de 3000 faux-votants avérés. Nous nous trouvons un moment encouragés par un “avocat aux Conseils”, qui estime le dossier défendable. C'est Philippe Waquet, qui s'illustrera plus tard comme un remarquable président de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation. Un ami membre du Conseil d'État et bon connaisseur de la jurisprudence du Conseil Constitutionnel trouve que le cas est ...

“intéressant à examiner”. Pour la beauté du geste juridique ! Promis, avant toute cette aventure électorale, dans l'esprit de Michel Rocard, à une nomination, soit au Conseil d'État, soit à la Cour des Comptes, je suis enclin à procéder avec une rigueur scrupuleuse. Lors d'une réception à Matignon, le 15 juin, plusieurs personnes, dont Serge July, m'encouragent à “se payer Marchais...” et à aller jusqu'au bout, le délai de recours s'achevant à 18 heures le lendemain. En revanche, d'autres me freinent. Tony Dreyfus proclame son scepticisme d'une moue silencieuse entendue. Guy Carcassonne ne me cache pas le caractère aléatoire d'un tel recours. La jurisprudence du Conseil Constitutionnel, en tant que juge de l'élection, ne prend en compte les faits, même si ceux-ci révèlent une grave fraude, qu'à la condition que soit apportée la preuve de l'inversion du résultat. Si ma requête n'établit pas formellement que plus de quatre mille voix sont fraudées, le recours sera rejeté, en considérant que les agissements incriminés ne sont pas de nature à modifier le sens du vote.



“Cette jurisprudence constante du Conseil Constitutionnel conduit à fermer les yeux sur des manoeuvres frauduleuses au nom d'un réalisme politique attaché au respect du calendrier de la marche des institutions. On la retrouve quelques années plus tard, à propos d'une demande de Lyne Cohen-Solal contre Jean Tiberi à Paris.”

Un Conseil constitutionnel réaliste...

Cette jurisprudence constante du Conseil Constitutionnel conduit à fermer les yeux sur des manoeuvres frauduleuses au nom d'un réalisme politique attaché au respect du calendrier de la marche des institutions. On la retrouve quelques années plus tard,

à propos d'une demande de Lyne Cohen-Solal contre Jean Tiberi à Paris. Une importante fraude est reconnue, mais il est décidé que, sans inversion du résultat, il n'est pas porté atteinte au sens de ce scrutin, ni en quelque sorte à sa... sincérité ! Je suis de plus en plus ébranlé. On me laisse entrevoir le ridicule d'une situation où le rejet du recours offrirait au PC l'occasion tonitruante de dénoncer la grossière provocation d'un proche du Premier ministre. Je me dis aussi que si je renonce, une probable nomination dans la fonction publique sera entachée du soupçon d'avoir bénéficié d'une reconnaissance politique... Que pourrais-je contre les médisances ? Certes, Jean-François Merle dit à la presse l'antériorité de la décision de principe de ma nomination et son motif de me trouver un point de chute honorable pour quitter le Cabinet du Pm. Mais, la force des apparences ! Pourtant, devant l'impossibilité de vérifier tous les émargements en moins de cinq jours, sur des registres peu accessibles, il serait périlleux de s'obstiner. Je dois prendre les devants pour me montrer libéré de toute créance. Je me garde d'évoquer la question devant François Mitterrand venu saluer les sportifs franciliens à Clairefontaine le 11 juin. Mais, d'un échange de banalités, je tire le sentiment que ma renonciation au recours est anticipée. Maître Waquet paraît déçu, mais il est peut-être soulagé de ne pas avoir à porter cette affaire à son terme. Car il a été l'objet de pressions, dont celle de Roland Dumas, avoue-t-il à Paul Thibaud et Patrice Chéron, lors d'une dernière visite du CRAFE. Le résultat politique est peu glorieux. Il est en quelque sorte différé. Georges Marchais ne se représentera plus dans la 11^{ème} circonscription.

La voie de l'Assemblée nationale sera ouverte et le terrain déblayé pour le nouveau maire de Cachan, Jean-Yves Le Bouillonnet. Celui-ci m'invitera d'ailleurs à retrouver une place d'adjoint dans la liste municipale lors des élections de 1995. Peut-on aussi se satisfaire que l'évitement d'une crise électorale et politique ait finalement trouvé, pour l'avenir, un dénouement vertueux ? Fort des protestations, amplifiées par les médias, j'ai assez vite obtenu, avec Patrice Chéron et tous ceux qui militent pour éradiquer la fraude, que le Ministère de l'Intérieur mette en chantier des modifications du Code électoral et des dispositions du Code des communes relatives aux procédures de vote. Nous avions avec Guy Carcassonne ébauché des éléments du projet. Patrice Chéron sera reçu à l'Assemblée nationale par Michel Sapin, Président de la Commission des Lois. Entretemps, Michel Rocard, le mercredi 29 juin 1988, jour de sa “Déclaration de politique générale” à l'Assemblée Nationale, avait tenu la promesse esquissée au mois de mai, en obtenant du Président de la République qu'il signe un décret m'affectant au Conseil d'État. J'ai apprécié le soin mis à dissocier cette nomination des péripéties électorales, au cours desquelles Michel Rocard avait respecté mon libre arbitre. Et, signe que je ne disposais d'aucune créance, lors des arbitrages sur l'ordre du jour, le mardi 28 juin au soir, Jean-Paul Huchon avait dû fermement batailler pour sauvegarder la place qui m'était en principe réservée... Cela n'a pas empêché un ami, sous le pseudonyme de Jean Lebon, dans Meurtre au Conseil d'État, de céder aux commodités de l'apparence.

Un peu plus tard à l'automne 1988, lors d'un des clubs Convaincre lancés avec Bernard Poignant, “Convaincre 94”, j'ai raconté à Alain Decaux, récent ministre chargé de la francophonie, délégué auprès de Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères, ce qui s'était passé lors des législatives dans le Val de Marne. Une riche discussion avec un Immortel introduit au sein du pouvoir politique temporel, le regard éthique d'un observateur de l'Histoire, en

passe d'en devenir acteur ! Alain Decaux prononçait sur la fraude électorale, “un phénomène qui n'est pas en France anecdotique”, un jugement sévère. La curiosité des médias est attirée sur “cette grave défaillance de notre démocratie”. À la fin de notre échange, savoir comment concilier morale et politique, il m'avait dit être assuré que, sans scandale politique, le gouvernement allait trouver une voie pour remédier à cette situation avant une prochaine consultation électorale... Déjà, des propos de ministre ? Certes, mais exaucés fin 1988. On a en effet abouti au texte de la loi n°88-1202 du 30 décembre 1988, qui prévoit, notamment à son article 7, l'émargement personnel du votant. Des règles sont aussi fixées pour la fermeture et les paraphages des “enveloppes - en papier kraft - de centaines”. La généralisation des urnes transparentes est promise. Invité à la télévision par Claude Sérillon en février 1989, Patrice Chéron souligne les avancées obtenues grâce à cette loi. Début 1989, le CRAFE fait valoir les nouvelles dispositions du code électoral. Il édite cinq fiches de recommandations détaillées sur la révision des listes électorales, l'ouverture du scrutin, le déroulement d'une journée de vote, le dépouillement, ainsi que le contentieux électoral. Le CRAFE militera encore quatre ans pour la surveillance pluraliste des opérations de vote.

Ainsi, le 19 mars 1989, sortant de la Mairie de Cachan, rasséréné, je me dis : “Oui, désormais, lorsqu'ils votent, les électeurs émargent !” ■ Pierre Zémor



Pierre Zémor, dans le précédent numéro du *Courrier du Parlement*, plaidait pour un renouveau de la communication politique. Il fait ici le récit des agissements dont il s'est considéré victime.